



SICTOM
MONTAIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

Réservé aux
PROFESSIONNELS

Nouvelles règles d'accès aux déchetteries



**ACHETEZ-VITE
VOTRE CARTE D'ACCES !**

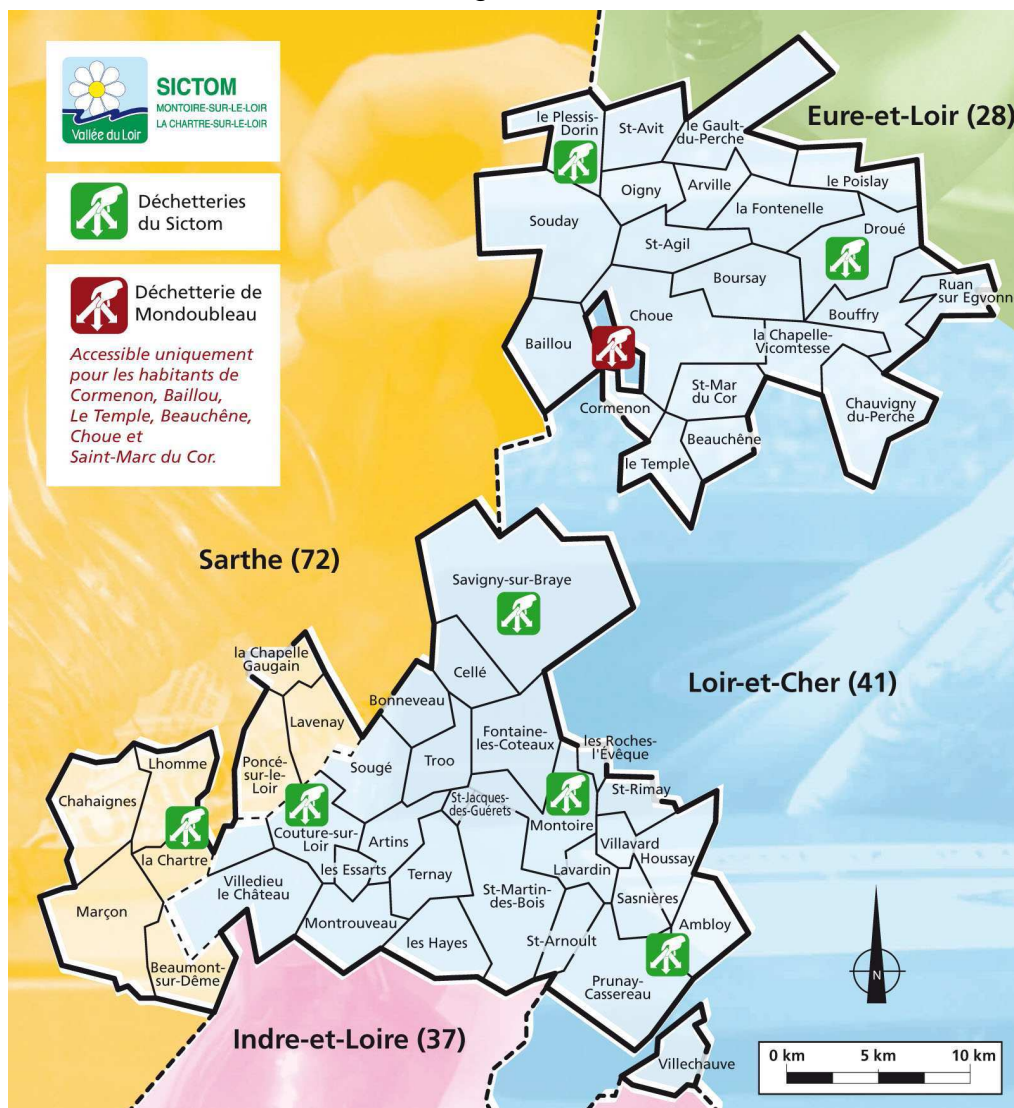
Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2010

Bien que responsables de la gestion de leurs déchets, les professionnels avaient depuis 1993 la possibilité de les **déposer en déchetteries sans contrepartie financière**, ce qui faisait supporter le coût de ce service aux particuliers.

A partir du 1^{er} janvier 2010 :

- Une carte permettra l'**accès des professionnels** aux déchetteries.
- Le **volume** déposé sera **facturé** aux professionnels à l'aide d'une carte pré-payée et tamponnée en fonction des apports.
- **Les déchetteries seront accessibles aux professionnels du LUNDI au VENDREDI (selon les horaires d'ouverture).**

Service public des déchets, le SICTOM assure la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans 56 communes adhérentes et gère **7 déchetteries**.



Achetez votre CARTE

■ **Définition des professionnels** : les artisans, commerçants, industriels, professions libérales, agriculteurs, entreprises de services, CAT, associations, établissements scolaires, maisons de retraite, etc.

Pour **accéder aux déchetteries**, vous aurez donc besoin d'une **carte payante**.

■ Pour l'obtenir, deux solutions : vous devez,

● **Achetez une carte directement au siège du SICTOM (le paiement se fera UNIQUEMENT par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC).**

Le prix sera de :

- 20 unités : 50,00 €
- 40 unités : 100,00 €
- 80 unités : 200,00 €

*Chaque unité(ou case) représente un montant de 2,50 € sur votre carte
Les cartes sont non remboursables*

● **Envoyez votre paiement (UNIQUEMENT par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC) au siège du SICTOM (à l'adresse indiquée ci-dessous). Une facture sera jointe à votre carte.**

Siège social : **SICTOM de Montoire/La Chartre**
50 rue St Denis - BP 38
41 800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Tél : 02.54.85.00.11 / Fax : 02.54.85.00.32 / mail : sictom.montoire@wanadoo.fr

La carte vous sera remise sur place ou envoyée dans les **5 jours** au plus tard par courrier suivant votre demande.

Fonctionnement et tarifs

Une fois votre carte achetée, dès votre arrivée à la déchetterie, le gardien tamponnera la carte du professionnel en fonction du type de déchets déposés **et** en fonction du volume estimé.

Le jugement des volumes sera effectué de manière contradictoire entre le gardien et le professionnel. **Les apports sont limités à 1m3 par jour OU dans la limite de 4 m3/semaine.**

Type de déchets	Nb d'unités et tarif en € le m3
Tout-venant	→ 8 unités soit 20 € /m3
Déchets verts	→ 8 unités soit 20 €/m3
Gravats	→ 8 unités soit 20 €/m3
Cartons	→ 4 unités soit 10 €/m3
Bois	→ 4 unités soit 10 €/m3
Ferrailles	→ GRATUIT

■ **Déchets toxiques** pesés par le gardien (attention : quantité maximale autorisée : **5 kilos/jour OU dans la limite de 20 kg/semaine**)

Type de déchets	Nb d'unités et tarif en € le kilo
Acides, Bases	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Solvants, liquides organiques	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Cosmétiques, herbicides, pesticides	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Aérosols (bricolage, phytosanitaires)	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Peintures, vernis, colles	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Phytosanitaires	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Emballages souillés, bidons plastiques d'huile	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Filtres à huile de vidange	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Huiles alimentaires	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Batteries de voiture	→ 1 unité soit 2,50 €/kilo
Toxiques non identifiés	→ 2 unités soit 5 €/kilo
Produits à base de mercure (thermomètre)	→ 2 unités soit 5 €/kilo

Les déchets acceptés

Déchets acceptés **gratuitement**

Cartouches d'encre – Verres – Papiers – Ferrailles - Piles – Lampes et néons – Huiles moteurs (sauf garagistes) – Déchets électriques et électroniques (dans la limite d'1m³/jour)

Déchets acceptés **et payants**

Tout-venant – Bois – Végétaux - Cartons – Gravats – Huiles végétales – Produits toxiques (acides, peintures, aérosols, désherbants)

Déchets refusés

Ordures ménagères (bacs verts) – Emballages recyclables (bacs jaunes) – Pneus – Explosifs – Amiante – Médicaments et déchet de soins - ... cf. règlement des déchetteries.

Pour avoir accès aux déchetteries du SICTOM, votre entreprise doit réaliser ses activités (chantiers, services) sur le territoire du SICTOM. L'accès sera aussi possible pour les professionnels extérieurs au syndicat via l'achat d'une carte d'accès payante.

Ci-joint le formulaire d'inscription
pour l'achat d'une carte d'accès,
à compléter et accompagner du
règlement.

Veillez retourner l'ensemble
au siège du SICTOM



SICTOM
MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

DEMANDE DE CARTE D'ACCES AUX DECHETTERIES DU SICTOM

Professionnels

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Montoire – La Chartre) met en place un système d'accès payant en déchetterie, à l'aide d'une carte individuelle à tamponner, pour les professionnels souhaitant utiliser le service.

Dès le 1^{er} janvier 2010, la carte est **obligatoire** pour accéder aux déchetteries du SICTOM.

Pour disposer d'une carte, merci de remplir la demande ci-dessous et de la retourner par courrier ou la remettre au bureau du SICTOM, 50 rue Saint-Denis, 41 800 Montoire sur le Loir, accompagnée du règlement.

Réponse souhaitée RAPIDEMENT.

Merci d'écrire en lettres majuscules

Nom ou Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Nom du référent : _____ Fonction : _____

Siret / APE ou identifiant INSEE : _____

Numéro des véhicules habilités à accéder à la déchetterie : _____

SICTOM - 50 rue Saint Denis – BP 38 - 41 800 MONTOIRE SUR LE LOIR
Tél : 02.54.85.00.11 Fax : 02.54.85.00.32 Courriel : sictom.montoire@wanadoo.fr